

2024-055

**MODIFICATION DES RÈGLES DE
CIRCULATION
17 cours des Quais
Restaurant « Bateaux sur l'eau »
Le lundi 11 mars 2024**

Le Maire de la Commune de LA TRINITE SUR MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande du restaurant « Bateaux sur l'eau », représentée par Monsieur JANOT Emmanuel, en date du 11 mars 2024,

Considérant les travaux de curage des bacs dégraisseurs par l'entreprise « Vidange de la Ria »,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

Le lundi 11 mars 2024 de 8H00 à 12H00, l'entreprise « Vidange de la Ria » effectuera le curage des bacs dégraisseurs au restaurant « Bateaux sur l'eau », 17 cours des Quais. En raison des travaux d'intervention, l'emplacement de parking devant « L'escale Gourmande » sera interdit au stationnement du dimanche 10 mars à partir de 19H00 jusqu'au lundi 11 mars 2024 à 12H00.

ARTICLE DEUXIEME

La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

ARTICLE TROISIEME

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- L'entreprise « Vidange de la Ria »
- Service de communication

Fait à LA TRINITE SUR MER, le 04 mars 2024

Le Maire,

Yves NORMAND



Affiché le : **12 MARS 2024**